

L'ESSENTIEL

Lettre d'information de l'Union des Maires de Seine-et-Marne - N°6 - Juin 2009

| JARDINS D'ÉVEIL

La secrétaire d'Etat chargée de la famille a lancé le 11 mai dernier un appel à candidatures pour la création expérimentale de jardins d'éveil, nouveaux modes d'accueil des enfants à partir de 2 ans jusqu'à leur entrée à l'école. Ils n'ont pas vocation à se substituer à la préscolarisation en maternelle mais à permettre de créer des structures adaptées à cette tranche d'âge, à un coût moindre ne devant pas dépasser 8000€ annuel par place grâce à un taux d'encadrement inférieur à celui prévu en crèche.

Une convention signée entre la CNAF et l'Etat prévoit le financement de 8000 places pour un montant de 25M€ dont 4,3M€ en 2009. Ce mode de garde pourra être initié dès la rentrée 2009 pour les collectivités locales, les entreprises et les associations qui peuvent se porter candidates auprès de la CNAF.

| ELECTIONS EUROPEENNES

Du 4 au 7 juin 2009, 375 millions d'euro-péens éliront les 736 députés qui les représenteront pendant 5 ans au Parlement Européen.

En France métropolitaine, les élections auront lieu le dimanche 7 juin pour élire 72 députés selon des listes établies en fonction de huit grandes régions électORALES.

Le scrutin se déroule à la proportionnelle à un tour, suivant le principe de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Les sièges sont répartis en fonction du nombre de voix obtenues par la liste et selon la place des candidats sur la liste. Les listes qui n'ont pas obtenu 5% des suffrages exprimés sont exclues de la répartition des sièges.

En Seine-et-Marne, les bureaux de vote seront ouverts de 8H00 à 18H00.

| SDRIF - GRAND PARIS

Lors d'une récente séance de questions au Gouvernement du Sénat, Michel Houel a interrogé le secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale sur l'articulation du projet de Grand Paris avec le SDRIF.

Après avoir rappelé quelle chance exceptionnelle représente ce projet qui doit bénéficier à la totalité du territoire en matière de croissance, d'urbanisme et de transports, il a annoncé qu'un accord avec la Région sur un avant-projet de SDRIF devrait intervenir dans les deux mois intégrant les modifications substantielles liées aux projets du Grand Paris. Le document modifié pourra être soumis au vote des élus régionaux au début de l'automne.

| CREATION D'OFFICES DE TOURISME

Le Sénat a adopté, en première lecture, une disposition du projet de loi sur le développement et la modernisation des services touristiques qui simplifiera la création d'offices du tourisme intercommunaux. Aujourd'hui, la procédure est contraignante (recours préalable et obligatoire au syndicat mixte) et il doit nécessairement avoir le statut d'EPIC. Le projet de loi supprime cette obligation. Par ailleurs, les offices du tourisme sont essentiellement chargés de l'accueil et de l'information touristique mais ils peuvent aussi commercialiser des produits touristiques à certaines conditions. Le projet de loi supprime l'autorisation préalable du préfet pour la commercialisation des produits touristiques au profit d'une immatriculation.

QUARTIERS ANCIENS DÉGRADÉS

Le ministre du logement a présenté le 13 mai le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) et a lancé un appel à candidatures pour définir une liste d'une vingtaine de quartiers éligibles. Il porte sur les quartiers présentant des caractéristiques d'une concentration élevée d'habitat indigne avec une situation économique et sociale des habitants particulièrement difficile ; et sur les quartiers dans lesquels il est constaté une vacance élevée malgré un marché immobilier tendu.

Il s'agit de résorber efficacement l'habitat indigne, de remettre sur le marché des logements vacants et de lutter contre la précarité énergétique tout en maintenant la mixité sociale. Le montant des réalisations devrait atteindre près de 1,5 milliards d'€. Communes et EPCI doivent adresser leur candidature en sept exemplaires au ministre du logement avant le 31 juillet 2009 avec copie au préfet.

La liste des quartiers éligibles sera soumise au Gouvernement le 15 octobre prochain.

Infos sur : www.logement.gouv.fr
et sur : www.anru.fr

IRSA : LES COMMUNES DOIVENT SE PRONONCER

Généralisé depuis le 1^{er} juin, le RSA se substitue désormais au RMI et à l'API et garantit à ceux qui reprennent une activité un complément de revenus en moyenne de 110€ par mois. Il permet aussi à ceux qui ont un emploi mais se situent en dessous du seuil de pauvreté de bénéficier d'une allocation complémentaire.

Outre la CAF et les services du Département, les CCAS et CIAS peuvent être instructeurs des dossiers. Mais ils doivent pour cela prendre une délibération d'ici à dix-huit mois. Mi-avril rares étaient les communes à en avoir délibéré. Le premier décret d'application du RSA stipulait que l'instruction se fera à titre gratuit, à l'instar de ce qui se pratiquait pour le RMI. Mais à la différence des CAF, les communes n'auront pas de moyens humains supplémentaires pour faire face à l'éventuel regain de dossiers à traiter.

